

CADRES TRANSPORT TRACTION

L'UNSA OBTIENT DU CONCRET

OUF... 7 000 CERTIFICATIONS DE SAUVÉES !

Le Pôle traction de l'UNSA-Ferroviaire a été avisé par des DPX-CTT et des ADC d'une situation gravissime. Face à l'urgence, la délégation UNSA-Ferroviaire a été reçue par la Direction de la traction et le Département métiers et sécurité traction (TMS).



LES FAITS

L'arrêté du 6 août 2010 relatif à la certification des conducteurs de train et la TT 00035 imposent aux DPX-CTT de garantir dans des délais contraints, le suivi de leurs ADC attestant l'acquisition et le maintien des connaissances professionnelles donnant lieu à la validité de la certification du conducteur. L'outil *Portail DPX* permet, normalement, de saisir l'ensemble des accompagnements réalisés. Or, cet outil présente des complexités et des dysfonctionnements majeurs chronophages, plusieurs fois dénoncés par les DPX-CTT. ...

L'ALERTE

Pas moins de 7 000 agents de conduite peuvent se retrouver dans l'incapacité d'effectuer leur mission dès le 1^{er} janvier 2023. De nombreux CTT-DPX font face à une problématique majeure de saisie et d'enregistrement d'accompagnements.



LES ÉCHANGES



DIRECTION

Le travail des DPX-CTT n'est pas à remettre en cause. La situation transitoire à la suite de la mise en place du nouveau modèle de compétence ainsi que la crise Covid ont généré pour cette période triennale des problématiques importantes pour les DPX-CTT. TMS les avait identifiés. Ils conçoivent la situation évoquée par l'UNSA-Ferroviaire.

UNSA-FERROVIAIRE

Il est impératif d'engager des démarches délestant la situation actuelle et à venir. Il est inenvisageable de voir des ADC non-certifiés à la suite de problématiques de contraintes de saisie. Les retours terrain des DPX-CTT concernant l'outil *Portail DPX* doivent être entendus et des évolutions doivent être engagées.

À L'UNSA, LA TRACTION, C'EST UNE IDENTITÉ PROPRE ET DES ACTIONS FORTES !

LES RÉSULTATS CE QUE LA DÉLÉGATION UNSA A OBTENU

DE LA DIRECTION

- Une **dérogation** allant jusqu'au 31 mars 2023 qui permettra de détendre la problématique de saisie rencontrée par de nombreux DPX-CTT.
- L'**assurance** que 7 000 ADC ne seront pas en situation de non-certification.

DU DÉPARTEMENT TMS

- L'**évolution ergonomique*** de l'outil *Portail DPX* va être engagée dès 2023.
- Une **session d'ancrage 2023** sera réalisée reprenant des précisions sur les particularités complexes de l'outil *Portail DPX*.

* Par évolution ergonomique, il faut entendre l'amélioration de la compréhension du système de saisie.

